

## MENACES SUR LES FONDS DE LA FORMATION DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

« Un coup certain vient d'être porté au développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises artisanales du bâtiment. La Fédération française du bâtiment et trois organisations syndicales de salariés ont en effet fait voter, lors du CA de Constructys l'OPCO de la Construction du 4 décembre dernier, des mesures iniques limitant l'accès des TPE aux fonds de formation mutualisés de l'OPCO.

Alors que vos contributions formation restent inchangées, l'action scandaleuse de la FFB plafonne dorénavant votre accès à ces fonds.

**Vous pouviez jusqu'à présent obtenir autant de prises en charge que souhaité du 1er janvier au 31 décembre. Dorénavant, et malgré l'opposition farouche de la CAPEB, vous ne pouvez plus obtenir que 3 600€ maximum par an ( pour les entreprises de 1 à 9 salariés ) et s'il reste des fonds disponibles notamment en fin d'année.**

Sachez que cette décision n'est pas dictée par des contraintes budgétaires, mais par la volonté de la FFB d'orienter les contributions formation des TPE vers les entreprises ayant le plus de salariés. Il s'agit d'un nouvel exemple du double langage de la Fédération Française du Bâtiment qui prétend défendre les intérêts des entreprises artisanales mais qui en réalité ne défend que ceux des entreprises de taille plus importante.

**La CAPEB reste donc fermement opposée à cette décision et va poursuivre le combat pour obtenir les mesures correctives qui s'imposent.**

N'hésitez pas contacter votre CAPEB pour tout complément d'information ou demande d'accompagnement formation pour vous même ou vos salariés. »

Jean-Jacques DUSSOUL  
Président CAPEB Nouvelle-Aquitaine